



Section de Courbevoie

Compte rendu du Conseil municipal du 14 Avril 2008

Info liminaire : entre le 2eme et le 3eme conseil, les conseillers démocrates ont obtenu un bureau à la Mairie ainsi que la possibilité de téléphoner au secrétariat général pour fixer les heures et jours de consultation des documents pour la préparation du conseil (pour rappel, lors du 2eme conseil, il avait fallu faxer la demande par écrit et il avait été répondu de venir le jeudi entre 14h et 16h).

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour était à nouveau très touffu, en particulier compte tenu de l'approbation du budget et de la création des commissions (qui auraient dû être déjà en place logiquement avant l'adoption du budget). Le conseil s'est donc terminé à 2h du matin, ce qui fait regretter qu'il n'y ait pas de conseils municipaux plus souvent, pour éviter ce genre de marathon épuisant pour tous !

- Communications au Conseil
- **Création de commissions municipales**
- Election de délégués du Conseil à différents organismes
- **Règlement intérieur du conseil municipal**
- Droit à la formation des élus locaux
- Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées sur Courbevoie par la Ville et les aménageurs de ZAC (Zone d'aménagement concerté), année 2007
- ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Danton et des Fauvelles ; liquidation amiable de la SEMCODAN ; actes d'acquisition et de cession
- S.I.G.E.I.F., adhésion de la commune de SERVON (Seine et Marne)
- Atelier théâtre citoyen, fixation du tarif du séjour à Avignon
- Classement d'office du passage Ravry dans le domaine public communal
- Convention avec l'EPAD, mission de télégestion de 13 escaliers mécaniques et de 2 ascenseurs situés dans le quartier du Faubourg de l'Arche
- Travaux neufs et de réparation de clôtures métalliques extérieures et serrurerie, avenant n°2
- Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement par la SAS TOURS DE LEVALLOIS 164/166 rue Jules Guesde et 80/82 quai Michelet ZAC Front de Seine à Levallois-Perret (Hauts de Seine)
- Fourniture de beurre, œufs, fromages et produits dérivés ; autorisation de signature du marché

- Fourniture de denrées alimentaires ; avenant n° 2 au lot n°3 (volailles fraîches)
- Constitution de provisions selon les modalités prévues par les nomenclatures M14 et M4
- **Vote du Budget Primitif 2008 - Ville**
- **Impôts locaux, vote des taux pour 2008**
- **Vote du Budget Primitif 2008 du service cantine**
- **Vote du Budget Primitif 2008 du service annexe de l'assainissement**
- **Vote du taux de la redevance d'assainissement pour 2008**
- **Vote du Budget Primitif 2008 du service du stationnement payant hors voirie**
- Attribution de subventions à divers établissements communaux et associations pour 2008
- Subvention exceptionnelle à Courbevoie Sports
- Subvention exceptionnelle à l'école privée Sainte-Geneviève
- Décision modificative
- Dérogation au principe du repos dominical présentée par la société AGF Informatique
- Règlement 2008 ; 7èmes rencontres du Livre d'Histoire ; remboursement des frais engagés par les auteurs invités aux rencontres du Livre d'Histoire
- Travaux de peinture, de ravalement et de revêtement de sol dans divers bâtiments de la Ville de Courbevoie ; autorisation préalable de signature des marchés
- Maintenance, entretien et réparation du matériel de cuisine et de buanderie dans les bâtiments communaux ; avenant n° 1 au lot n° 1 (divers bâtiments communaux)
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Maison de l'emploi ; avenant n°1, avant projet définitif
- Mission d'ordonnancement, pilotage, coordination relative à la réhabilitation du stade municipal de Courbevoie en un ensemble de locaux festifs et à la réalisation d'un parc de stationnement ; autorisation préalable de signature du marché
- Dotation vestimentaire du personnel municipal ; autorisation de signature des marchés
- Modification du tableau des effectifs du personnel de la Ville

Commissions municipales

Le Maire propose la création de 6 commissions municipales, composée de 9 conseillers municipaux (en plus du maire), dont 1 poste pour notre groupe et 1 pour « Une autre ambition pour Courbevoie ». Jean André Lasserre fait remarquer que tous les conseillers participeront ainsi à une commission, à l'exception de deux des membres de son groupe. Le nombre de conseillers municipaux par commission étant librement fixé par l'assemblée, il demande à ce qu'on puisse ajouter un conseiller supplémentaire dans chacun des groupes.

Martine Volard intervient pour soutenir cette proposition, que M.le Maire rejette.

Nos conseillers sont nommés dans les commissions suivantes :

Martine Volard :

- Commission des affaires scolaires et de la jeunesse
- Commission des finances et des ressources humaines
- Commission de la vie économique, de l'emploi, des artisans, commerçants et des marchés

Patrick Bolli :

- Commission des affaires sociales
- Commission des sports et de la culture
- Commission de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement

Nominations de délégués

Comme lors du conseil du 31 mars, il est procédé à la nomination de conseillers au sein de divers organismes.

Patrick Bolli présente sa candidature pour le conseil d'administration de l'association « Amitiés 3^{ème} âge » et pour le groupe de travail sur la publicité. **Ces candidatures ne recueillent pas la majorité et sont rejetées.**

Nous présentons une liste commune avec le groupe « Une autre ambition pour Courbevoie » pour l'élection de 9 conseillers au sein de la commission consultative des services publics locaux, dont l'élection est faite à la représentation proportionnelle. **Martine Volard est élue en qualité de membre titulaire.**

Dans tous les autres cas, où nous ne présentons pas de candidat, ni le groupe « Une autre ambition pour Courbevoie », nous avons voté pour les candidats de la majorité.

Règlement intérieur

M.le Maire propose que ce sujet soit **reporté** à la séance suivante afin de nous permettre de lui adresser par écrit nos propositions.

Droit à la formation des élus :

Patrick demande à ce qu'une répartition équitable du budget alloué à cette formation, soit garantie entre tous les conseillers. Il demande également à ce que soit instituée une compensation financière d'éventuelles pertes financières résultant de la mise en œuvre du crédit d'heures prévu par l'article L2123-2 du Code général des collectivités locales. Il rappelle que cette compensation est permise par l'article L2123-3 du Code général des collectivités locales.

M.le Maire répond que cette demande sera étudiée et qu'il n'est pas contre cette disposition, si elle est possible.

VOTE : pour

Bilan des acquisitions et cessions sur les ZAC

Patrick demande des précisions sur la destination finale des terrains 3 rue du Cayla et sur le dernier bâtiment artisanal (ex. menuisier) dont le permis de démolir a été accordé. Il rappelle que cette ZAC a détruit le tissu artisanal qui y était présent et a supprimé des services de proximité (les Courbevoisiens ont d'énormes difficultés à trouver des artisans) et de la taxe professionnelle. M. le Maire renvoie la responsabilité sur l'aménageur, dont il dit ne pas maîtriser ni connaître tous les projets. Jean-André Lasserre lui rappelle qu'il est responsable de cette situation puisque c'est lui qui a délégué cette ZAC à un aménageur privé, alors que l'aménagement de la Ville aurait pu être réalisé par une SEM (société d'économie mixte) pour en garder le contrôle.

VOTE : abstention

Classement d'office du passage Ravry

Patrick demande que cette voie soit classée piétonne, avec circulation uniquement pour les riverains, et stationnement interdit.

Il demande également quelle suite a été donnée aux observations formulées par les riverains : installer un abri collectif pour poubelles et présenter le projet aux riverains.

Il s'étonne également de ne pas voir inscrits au BP 2008 les crédits de remise en état.

M.Bauer répond que cette voie est en très mauvais état et que les études sont en cours pour effectuer les travaux.

VOTE : pour

Convention avec l'EPAD pour télégestion des escaliers mécaniques

Mme Paris rappelle la gêne importante engendrée pour les habitants du quartier en raison des nombreuses pannes de ces escaliers. M. le Maire explique que cette convention vise justement à les détecter plus vite. Mais Mme Paris s'étonne d'apprendre que les caméras n'étaient en fait pas encore en fonctionnement.

Martine Volard rappelle qu'une telle convention avec l'EPAD relève en fait du Code des marchés publics et demande comment a été faite la mise en concurrence et la publicité et comment a été déterminé le coût, en particulier celui d'une augmentation de 2%/an. **Aucune réponse n'est faite à ces questions.**

Elle fait également remarquer que la convention ne prévoit pas d'intervention par l'EPAD mais uniquement la remise en marche à distance ou sinon la transmission à la Ville. Elle demande donc quelle organisation a été mise en place par la Ville pour, une fois avertie par l'EPAD, réparer rapidement et sous quel délai le projet de télégestion directe par la Ville aboutira, puisque cette convention n'est normalement que transitoire, dans l'attente.

Là encore, elle ne reçoit aucune réponse à ses questions.

VOTE : Abstention du fait des flous entourant ce dossier.

Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée

L'enquête publique se déroulant du 14/04 au 14/05, Patrick s'étonne que l'on demande au conseil municipal de se prononcer avant les résultats de cette enquête. Il demande donc le report de l'avis du conseil, **qui est accepté.**

BP 2008

Martine Volard s'étonne d'un report de 20 millions d'euros, qui semble perdurer d'année en année et demande la justification de ce report. Elle explique que ce matelas cache en réalité **une impasse financière** et une situation très dégradée et préoccupante pour l'avenir. La capacité d'autofinancement de la Ville est très faible et l'endettement a fortement augmenté, rejoignant bientôt la moyenne des villes de taille comparable. Elle demande quelle est la stratégie financière de la Ville qui reporte d'année en année une part très importante des recettes de fonctionnement (20 millions en 2008, soit 1/3 des recettes des impôts !) et qui emprunte dans le même temps, générant une charge financière très forte (+1 M en 2008).

Elle estime que l'excédent constaté tient en fait à la **non réalisation des investissements** prévus. Sachant que les restes à réaliser 2007 pour l'investissement représentent 35% du budget 2007, elle explique qu'elle a du mal à croire à la sincérité du budget d'investissement proposé pour 2008, qui propose une augmentation de 33% de ce budget d'investissement. Elle demande quelles mesures la Ville a prise qui permettraient cette année de mener à bien plus du double de projets que ce qu'elle a pu faire par le passé ?

Elle fait état de sa profonde inquiétude pour l'avenir : même si le budget est sincère et le report utilisé en 2008 pour financer les investissements, il restera encore plus de 45 millions d'euros d'investissements à financer dans les années suivantes (en grande partie du fait du projet de la Cité des Loisirs). Vu la faible marge d'autofinancement réelle, comment la ville fera-t-elle ?

Aucune réponse n'est apportée à ces questions.

Martine Volard note également que **la faible capacité d'autofinancement** de la Ville résulte de dépenses de fonctionnement en forte augmentation et en particulier les charges générales, ainsi que les charges financières. Cette dérive est le fait selon elle d'un **recours très important et très coûteux à des prestataires externes**, rémunérés par honoraires, comme le Cabinet Bernard Lamy pour le conseil en politique urbaine, les psychologues de la permanence Ecoute Jeunes, ou la société Global Conseil pour des conseils en communication. Elle demande si ces coûts ne pourraient pas être minimisés en recrutant des personnels territoriaux.

Martine Volard note enfin **l'absence de transparence sur les effectifs réels** de la Ville puisque l'annexe sur le budget montre des effectifs pourvus de 1613 agents et des emplois budgétaires de 1908 (soit 84% pourvus). Elle s'étonne de cet écart : soit il y a beaucoup d'emplois vacants (donc mauvaise gestion des recrutements), soit plus vraisemblablement pas de suppression des emplois créés et absence de sincérité du budget puisque normalement tous les emplois budgétaires ouverts devraient être budgétés.

M.le Maire répond que l'annexe est sincère et juste.

Martine Volard demande **pourquoi la subvention au VAL (Vacances Animation Loisirs) est en très forte baisse** (5,3 millions au lieu de 6,3 millions l'an passé. Mme Limoges explique qu'il ne s'agit pas d'une baisse des prestations et de leur qualité mais d'un effort important de gestion fait par cet organisme.

Martine Volard demande également comment a été établie la répartition des villes au déficit de fonctionnement de l'EPGD : Courbevoie participe à hauteur de 3/13, comme Puteaux, alors qu'elle n'a que 30% du territoire.

M.le Maire explique qu'il y a eu un accord politique difficile entre les 2 villes et le Conseil général, qui a accepté de prendre en charge 50% de ce déficit, prise en charge sur laquelle il peut toujours revenir.

Martine Volard explique que Patrick Bolli et elle-même votent contre ce budget en raison de son absence de sincérité.

Impôts locaux, vote des taux

VOTE : absentions en raison de l'absence de stratégie claire de la Ville.

BP cantine

Martine Volard fait remarquer que le budget alimentation n'augmente que de 1,3% alors que celui du prestataire de service augmente de 4,2%, suite à un avenant accepté par la Ville au conseil municipal de février, pour compenser l'augmentation des matières premières. Il apparaît que la Ville maîtrise mieux son budget qu'Avenance, le prestataire !

VOTE : abstention, pour ces raisons

BP assainissement

Martine Volard fait remarquer que le budget présenté ne rappelle pas les sommes allouées l'an passé, rendant difficile sa compréhension et son analyse.

VOTE : abstention, pour ces raisons

Demandes de subventions

Martine Volard explique **qu'il manque des éléments importants de présentation** pour la décision : la subvention accordée l'année passée, la demande de l'association, la part de la subvention dans le total des recettes.

Elle note également de très fortes disparités entre associations sportives, en particulier si on ramène au montant par adhérent, et s'interroge sur les critères et les règles d'attribution ? Pourquoi augmentation pour certaines et pas d'autres ? Elle rappelle que certaines associations ont les moyens de salarier des éducateurs, voire une secrétaire, mais pas d'autres et demande si ce critère est pris en compte pour attribuer les subventions et augmenter certaines, afin de pérenniser leurs activités ?

Martine Volard explique par ailleurs que les associations issues de Courbevoie Sports ont normalement dû signer **une convention d'objectifs** avec la Ville en contrepartie de la subvention. Toutefois, les conventions signées sont très floues et ne fixent aucun objectif particulier, en particulier en terme de tarification ou d'accueil. Dans la plupart des cas, les indicateurs ne sont pas mis à jour.

Elle s'interroge également sur la subvention accordée à la Compagnie Benoit Marbot : cette subvention est très faible et ne correspond visiblement pas à une réelle politique culturelle. Cette compagnie intervient en fait très peu à Courbevoie (1 seule représentation au centre culturel et pas d'intervention dans les écoles). En revanche, le rapport d'activités de cette compagnie fait état d'une intervention au sein de la commission culture de l'UMP. Cette subvention ne correspond-elle en fait à une rémunération de cette intervention puisque le budget de l'association ne fait pas état d'une recette particulière ?

M.le Maire dit qu'il n'en est rien et se dit indigné de cette suggestion...mais n'apporte pas la vraie démonstration de sa réponse : comment se justifie alors cette subvention ?

VOTE : Martine Volard explique que Patrick Bolli et elle-même voteront pour ces subventions cette année, mais demandent à ce qu'à l'avenir un véritable travail soit réalisé pour établir des conventions d'objectifs et proposer des critères d'attribution.

M. le Maire prend note de cette demande.

Subvention exceptionnelle à l'école privée Ste Geneviève

Martine Volard s'étonne que la subvention soit accordée sans aucun justificatif de la part de l'école sur le nombre d'élèves de Courbevoie, dont l'effectif annoncé (51 sur 52) paraît élevé.

Elle fait remarquer que la subvention a été fixée par rapport au devis établi par l'école qui fait apparaître un voyage en train. Elle rappelle que ce transport en train, pour les classes transplantées organisées dans les écoles publiques, est refusé aux parents qui le demandent depuis de nombreuses années, générant même des refus de départ de leurs enfants, pour certains. Il y a donc **rupture du principe d'égalité entre les écoles publiques et privées**, à qui est accordé un financement supérieur pour l'organisation de la classe transplantée.

VOTE : absentions du fait de cette rupture du principe d'égalité. Martine Volard rappelle toutefois qu'elle-même et Patrick Bolli ne sont pas opposés par principe à une telle subvention qui permet aux élèves de l'école Sainte Geneviève de bénéficier de classes transplantées, comme ceux des écoles publiques.

Mission d'ordonnancement, pilotage, coordination à la réhabilitation du stade municipal

Patrick Bolli demande quel est le calendrier des appels d'offres et le calendrier prévisionnel de début et fin de travaux. Il rappelle par ailleurs que la maquette de la façade n'est pas visible et qu'en dépit de son coût pour la Ville, les habitants et les riverains n'ont reçu aucune information précise sur ce projet, en particulier sur son esthétisme et son insertion dans le quartier.

M.le Maire répond **que le projet n'est pas entièrement finalisé** et que des détails restent encore à régler avec l'architecte retenu. Il explique qu'une réunion sera organisée prochainement avec tous les conseillers municipaux pour leur présenter le projet et leur permettre de faire leurs observations.

VOTE : pour

Modification du tableau des effectifs du personnel de la Ville

Martine Volard demande selon quels critères ont été établies les tranches de reclassement des auxiliaires de puériculture. Elle s'étonne que la Ville n'ait pas choisi de les reclasser toutes ensemble, comme l'ont fait de très nombreuses villes pour accélérer leur déroulement de carrière et faire face aux difficultés de recrutement. Elle estime, alors qu'elle justifie la délégation de crèches au secteur privé par les difficultés de recrutement, que **la Ville ne met pas tout en œuvre, parmi les mesures qui sont en son pouvoir, pour améliorer le recrutement** de ces personnels et les fidéliser au sein de la Ville.

Mme Fasshauer propose que les auxiliaires de puériculture bénéficient en priorité des logements sociaux. Mme Leventic explique qu'une telle mesure a été refusée par la Préfecture des Hauts de Seine, qui participe à la commission d'attribution. Elle explique que la Ville a réservé quelques studios pour loger les auxiliaires de puériculture. Mme Fasshauer estime leur nombre insuffisant et s'étonne que seuls des studios soient proposés, beaucoup d'auxiliaires étant des jeunes femmes avec enfants.

VOTE : pour